

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Communautaire

Séance du 26 septembre 2022

Délibération n°2022/232

Nombre de conseillers :

En exercice : 66 Présents : 47 Votants : 56 Pour : 56 Contre : 0 Abstention : 0

L'an deux mille vingt-deux, le 26 septembre à 18h30, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Entre Bièvre et Rhône, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à Cour et Buis, sous la présidence de Madame Sylvie DEZARNAUD, Présidente de la Communauté de communes. La séance du Conseil communautaire est également transmise en direct sur la chaîne Youtube de EBER dont le lien est disponible sur www.entre-bievretrhone.fr

Date de convocation du Conseil : 20 septembre 2022

MEMBRES PRESENTS :

AGNIN	M. MONTEYREMAR D Christian
ANJOU	M. DOLPHIN Jean-Michel
ASSIEU	M. SEGUI Jean-Michel
BEAUREPAIRE	Mme MOULIN MARTIN Béatrice - M. SOLMAZ Kénan
BOUGE CHAMBALUD	M. ANDRE Sébastien
CHALON	Mme TYRODE Elisabeth
CHANAS	M. MALATRAIT Jean-Charles - Mme COULAUD Raymonde
CHEYSSIEU	M. BONNETON Gilles
CLONAS SUR VAREZE	M. VIALLATTE Régis
COUR ET BUIS	M. GARNIER Jacques
JARCIEU	M. BERHAULT Yann
LE PEAGE DE ROUSSILLON	M. MONDANGE André - Mme ALBUS Delphine - M. COURION Sébastien
LES ROCHES DE CONDRIEU	Mme DUGUA Isabelle - M. PAVONI Jean-François
MOISSIEU SUR DOLON	M. MANIN Gilbert
MONSTEROUX MILIEU	M. MERLIN Denis
PISIEU	M. DURIEUX Jean-Luc
POMMIER DE BEAUREPAIRE	M. PASCAL Michel
PRIMARETTE	Mme FAVRE PETIT MERMET Patricia
REVEL TOURDAN	Mme DEZARNAUD Sylvie
ROUSSILLON	M. DURANTON Robert - M. PEY René - Mme BONNET Josette - M. ROUSVOAL Marc - Mme LINOSSIER Nathalie
SABLONS	M. TEIL Laurent
SAIN T BARTHELEMY	M. BECT Gérard
SAIN T CLAIR DU RHONE	M. MERLIN Olivier - Mme LECOUTRE Sandrine
SAIN T JULIEN DE L'HERMS	M. MONTEYREMAR D Axel
SAIN T MAURICE L'EXIL	M. GENTY Philippe - Mme LIBERO Marie-France - M. CORRADINI Louis - Mme RABIER Christine - M. RULLIERE Claude - Mme CHOUCHANE Aïda
SAIN T PRIM	M. CROS Michel
SAIN T ROMAIN DE SURIEU	M. MOUCHIROUD Robert
SALAI SE SUR SANNE	M. VIAL Gilles, Mme BUNIAZET Françoise, M. AZZOPARDI Xavier
SONNAY	M. LHERMET Claude

VERNIOZ

Mr REY Jean-Marc

EXCUSES AVEC POUVOIR : Mme MOREL Nathalie pouvoir à Mr TEIL Laurent – Mr PAQUE Yannick pouvoir à Mme MOULIN MARTIN Béatrice – Mr DESSEIGNET Frédéric pouvoir à Mme DEZARNAUD Sylvie – Mr BOUSSARD Gérard pouvoir à Mme BONNET Josette – Mme HAINAUD Marie Christine pouvoir à Mr PEY René – Mr DARBON Thierry pouvoir à Mme ALBUS Delphine – Mme ROBERJOT Véronique pouvoir à Mr MONDANGE André – Mme GIRAUD Dominique pouvoir à Mme BUNIAZET Françoise – Mme MONNERY Annie pouvoir à Mr SOLMAZ Kenan

EXCUSES : Mme CLARET Nelly – Mr FLAMANT Yann - Mme GRANGEOT Christelle – Mr GIRARD Gabriel – Mr IMBLOT Jean-Paul – Mme OGIER Karelle - Mr ILTIS Laurent – Mme BATARAY Zerrin - Mr CHAMBON Denis – Mr SATRE Luc

Madame Isabelle DUGUA a été élue secrétaire de séance.



OBJET : Voirie : convention groupement de commande – Aménagement carrefour RD 134 et Route des Terreaux, commune de Bellegarde-Poussieu.

Monsieur le Conseiller délégué à la voirie expose que la présente convention, a pour objet la réalisation d'un aménagement de sécurité à l'entrée du centre bourg de Bellegarde Poussieu.

Le carrefour existant entre la RD134 et la voie communautaire des Terreaux était très peu lisible par les usagers de la route. La présence d'arrêt bus au droit du carrefour, l'absence de cheminement piétons de part et d'autre de la RD 134 et les vitesses enregistrées à l'entrée du village, nécessitaient la réalisation de cet aménagement à savoir :

- La création d'une écluse et trottoirs de part et d'autre de la RD 134 ainsi que la prise en compte des arrêts bus existants ;
- La réfection de la couche de roulement sur la RD 134 et une partie de la VC.

Cette opération a été inscrite au programme voirie 2021 pour un montant de 51 964,06 € HT.

L'aménagement projeté a fait l'objet d'un avis favorable du Département de l'Isère qui a approuvé la présente convention le 25/02/2022 en commission permanente.

La présente convention a pour objet de fixer les modalités de la participation financière de chaque membre, le Département de l'Isère et La Communauté de communes Entre Bièvre et Rhône suivant les compétences de chacun à savoir :

- Le Département de l'Isère gestionnaire de la RD 134 est, à ce titre, compétent pour la réfection de la couche de roulement.
- La Communauté de communes EBER est compétente sur route départementale en agglomération au titre des aménagements de sécurité.

La répartition financière prévisionnelle est établie comme suit :

Sur la base de l'estimation des travaux d'un montant de : 51 964.06 € HT

- o EBER : 45 671.68 € HT soit 87.89 % ;
- o Département de l'Isère : 6 292.38 € HT soit 12.11 % (correspondant aux travaux de la couche de roulement).

-
- Vu le Code général des collectivités territoriales,
 - Vu le Code des marchés publics,

Considérant la réalisation de travaux d'aménagement de sécurité à l'entrée du bourg de Bellegarde Poussieu,
Considérant que la voie concernée est une route dont la gestion relève du Département de l'Isère,

Le Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité de ses membres,

APPROUVE la procédure commune portant aménagement de sécurité à l'entrée du centre bourg de Bellegarde Poussieu liant la Communauté de communes et le Département de l'Isère,

APPROUVE la convention constitutive d'un groupement de commandes,

AUTORISE les dépenses à la charge d'EBER CC,

AUTORISE Madame la Présidente à accomplir toute formalité et signer tout document relatif à ce dossier,

CHARGE Madame la Présidente et Madame la Responsable du Service Gestion Comptable de Roussillon, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les mêmes jour, mois et an que ci-dessus.

Pour extrait conforme
La Présidente,
Sylvie DEZARNAUD